

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Procuration : 1

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier 2024 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18/01/2024

**Présents** : M. Alain BARGUE, Mme Marie-Christine BLONDEAU, M. Christian RAYNAL, M. Dominique DERUE, Mme Arlette LARGE, M. Thierry AGERT, M. Bernard RICHEZ, M. Christophe BARGUE, M. Christophe VINASSAC, M. David MORZADEC, M. Marc BUISSON.

**Excusés ayant donné procuration** : Madame Martine BROSSARD à Madame Arlette LARGE.

**Secrétaire de séance** : M. Christophe VINASSAC.

## ORDRE DU JOUR

### **Désignation du secrétaire de séance.**

- 1- **Délibération n°01-2024** : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 Décembre 2023.
- 2- **Délibération n°02-2024** : Demande de subvention au titre de DSIL pour l'aménagement de l'Allée du Pas Douen dans le cadre du Plan vélo de la CDC des Coteaux Bordelais.
- 3- **Délibération n°03-2024** : Demande de subvention au titre de Fonds Vert pour l'aménagement de l'Allée du Pas Douen dans le cadre du Plan vélo de la CDC des Coteaux Bordelais.
- 4- **Délibération n°04-2024** : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation des locaux de la mairie.
- 5- **Délibération n°05-2024** : Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation des locaux de la mairie.
- 6- **Délibération n°06-2024** : Demande de subvention au titre de Fonds Vert pour la rénovation des locaux de la mairie.
- 7- **Délibération n°07-2024** : Demande de subvention au titre de la DETR pour la reprise de voirie – Lotissement la Loubière – Rue Canterane – Partie 3.
- 8- **Délibération n°08-2024** : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la reprise de voirie – Lotissement la Loubière – Rue Canterane – Partie 3.
- 9- **Délibération n°09-2024** : Demande de subvention au titre de Fonds Vert pour la mise en place de l'éclairage Allée de Tournon et Allée du Violon.

**Questions diverses** :

**Monsieur le Maire désigne le secrétaire de séance** : Monsieur Christophe VINASSAC.

**N° 01-2024**

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2023.

## N° 02-2024

### **Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement de l'Allée du Pas Douen dans le cadre du Plan Vélo de la CDC des Coteaux Bordelais**

Afin d'assurer la sécurité et la bonne harmonie de circulation des piétons, des deux roues, des automobilistes et des poids lourds, il est nécessaire d'envisager le réaménagement de l'Allée du Pas Douen selon les plans joints. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant du devis s'élève à 45 722.83 € HT, soit 54 867.40 € TTC.

Subvention sollicitée :  $45\,722.83 \text{ €} \times 30\% = 13\,716.84 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	54 867.40 € TTC
Subvention prévisionnelle DSIL (30%)	13 716.84 €
Subvention prévisionnelle Fonds Vert (35%)	16 002.99 €
Autofinancement commune TTC	25 147.57 €

TOTAL 54 867.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser l'aménagement de l'Allée du Pas Douen.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de la DSIL.

## N° 03-2024

### **Demande de subvention au titre de Fonds Vert pour l'aménagement de l'Allée du Pas Douen dans le cadre du Plan Vélo de la CDC des Coteaux Bordelais.**

Dans le cadre de l'accélération de la transition écologique, afin de développer la circulation à vélo par rapport aux autres modes de circulations, il est nécessaire d'envisager le réaménagement de l'Allée du Pas Douen selon les plans joints. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant du devis s'élève à 45 722.83 € HT, soit 54 867.40 € TTC.

Subvention sollicitée :  $45\,722.83 \text{ €} \times 35\% = 16\,002.59 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	54 867.40 € TTC
Subvention prévisionnelle Fonds Vert (35%)	16 002.59 €
Subvention prévisionnelle DSIL (30%)	13 716.84 €
Autofinancement commune TTC	25 147.57 €

TOTAL 54 867.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser l'aménagement de l'Allée du Pas Douen.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de Fonds Vert.

## N° 04-2024

### Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation des locaux de la mairie

Afin de réaliser des économies d'énergies, il est envisagé d'effectuer des travaux d'isolation, d'abaissement des plafonds et de rénovation des volets roulants des locaux de la mairie. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant du devis s'élève à 36 458.70 € HT, soit 43 750.44 € TTC.

Subvention sollicitée :  $36\,458.70 \text{ €} \times 25\% = 9\,114.67 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	43 750.44 € TTC
Subvention prévisionnelle Conseil Départemental (25%)	9 114.67 €
Subvention prévisionnelle DETR (35%)	12 760.54 €
Subvention prévisionnelle DSIL (20%)	7 291.74 €
Autofinancement commune TTC	14 583.49 €
TOTAL	43 750.44 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser la rénovation des locaux de la mairie.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre du Conseil Départemental.

## N° 05-2024

### Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la mairie

Afin de réaliser des économies d'énergies, il est envisagé d'effectuer des travaux d'isolation, d'abaissement des plafonds et de rénovation des volets roulants des locaux de la mairie. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 36 458.70 € HT, soit 43 750.44 € TTC.

Subvention sollicitée :  $36\,458.70 \text{ €} \times 35\% = 12\,760.54 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	43 750.44 € TTC
Subvention prévisionnelle DETR (35%)	12 760.54 €
Subvention prévisionnelle Conseil Départemental (25%)	9 114.67 €
Subvention prévisionnelle DSIL (20%)	7 291.74 €
Autofinancement commune TTC	14 583.49 €
TOTAL	43 750.44 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser la rénovation des locaux de la mairie.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de la DETR.

## N° 06-2024

### **Demande de subvention au titre de La DSIL pour la rénovation de la mairie**

Afin de réaliser des économies d'énergies, il est envisagé d'effectuer des travaux d'isolation, d'abaissement des plafonds et de rénovation des volets roulants des locaux de la mairie. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 36 458.70 € HT, soit 43 750.44 € TTC.

Subvention sollicitée :  $36\,458.70 \text{ €} \times 20\% = 7\,291.74 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	43 750.44 € TTC
Subvention prévisionnelle DSIL (20%)	7 291.74 €
Subvention prévisionnelle DETR (35%)	12 760.54 €
Subvention prévisionnelle Conseil Départemental (25%)	9 114.67 €
Autofinancement commune TTC	14 583.49 €
TOTAL	43 750.44 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser la rénovation des locaux de la mairie.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de la DSIL.

## N°07-2024

### **Demande de subvention au titre de la DETR pour la reprise de voirie – Lotissement la Loubière – Rue Canterane – Partie 3**

Afin de réaliser la mise aux normes de la voirie, l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation des utilisateurs. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 101 636.61 € HT, soit 121 963.93 € TTC.

Subvention sollicitée :  $101\,636.61 \text{ €} \times 35\% = 35\,572.81 \text{ €}$

<u>Plan de financement</u> :	121 963.93 € TTC
Subvention prévisionnelle DETR (35%)	35 572.81 €
Subvention prévisionnelle Conseil Départemental (30%)	30 490.98 €
Autofinancement commune TTC	55 900.14 €
TOTAL	121 963.93 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser la rénovation des locaux de la mairie.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de la DETR.

## N°08-2024

### **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la reprise de voirie – Lotissement la Loubière – Rue Canterane – Partie 3**

Afin de réaliser la mise aux normes de la voirie, l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation des utilisateurs. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 101 636.61 € HT, soit 121 963.93 € TTC.

Subvention sollicitée :  $101\,636.61 \text{ €} \times 30\% = 30\,490.98 \text{ €}$

<u>Plan de financement :</u>	121 963.93 € TTC
Subvention prévisionnelle Conseil Départemental (30%)	30 490.98 €
Subvention prévisionnelle DETR (35%)	35 572.81 €

Autofinancement commune TTC

55 900.14 €

TOTAL

121 963.93 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser la rénovation des locaux de la mairie.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au Conseil Départemental.

## N°09-2024

### **Demande de subvention au titre de Fonds Vert pour la mise en place de l'éclairage de L'Allée de Tournon et l'Allée du Violon**

Afin de mettre en place la sécurisation des utilisateurs et notamment des écoliers se rendant à leurs lieux de transport. Le Conseil Municipal décide donc pour l'année 2024 de réaliser ces travaux.

Le montant des devis s'élève à 6 388.72 € HT, soit 6 835.93 € TTC.

Subvention sollicitée :  $6\,388.72 \text{ €} \times 35\% = 2\,236.05 \text{ €}$

<u>Plan de financement :</u>	6 835.93 €
Subvention prévisionnelle Fonds Vert (35%)	2 236.05 €

Autofinancement commune TTC

4 599.88 €

TOTAL

6 835.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de réaliser l'aménagement de l'Allée de Tournon et l'Allée du Violon.

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, sollicite l'aide financière au titre de Fonds Vert.

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire demande aux élus un volontaire pour conduire le camion de la mairie, afin d'effectuer le transport de monsieur Carnaval qui se déroulera le samedi 16 mars 2024. Les élus sont favorables à cette demande, une réponse sera donnée ultérieurement.

- Monsieur Marc BUISSON demande s'il y aurait la possibilité de mettre de l'éclairage au-devant de l'école primaire au niveau du parc. Cette proposition va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 mn.

**Prochain Conseil Municipal le Lundi 26 Février 2024 à 19 heures 30 mn.**